



Compétitions nationales 2016–2017 :

Arbitres et Officiel-le-s sans patins référent-e-s

Les Championnats de France et la Coupe de France seront supervisés au niveau administratif (gestion des inscriptions, des résultats...) par Punky Ball (membre de la Commission Roller Derby responsable des Compétitions) et Major Kusanakill, avec le support technique du service Compétition de la FFRS.

Afin de superviser les Compétitions au niveau sportif, une équipe d'arbitrage est constituée, comprenant un-e ou plusieurs coordina-t-eur-ice-s qui encadrent des Arbitres référent-e-s et des Officiel-le-s sans patins référent-e-s, à qui la responsabilité arbitrale des Compétitions est déléguée: ils-elles occupent le poste de *Tournament Head Official* pour la division/zone et l'équipe arbitrale (SO ou NSO) dont ils-elles ont la charge quand ils-elles sont présent-e-s lors des Compétitions et délèguent ce rôle dans le cas contraire.

Dans le cas des divisions de Nationale 1 et Nationale 2, chaque zone sera sous la responsabilité d'un-e Arbitre référent-e et d'un-e Officiel-le sans patins référent-e dédié-e-s; pour éviter une multiplication inutile des postes pourvus, les Arbitres et Officiel-le-s sans patins référent-e-s d'une division constituée en zones seront, pour la plupart, amené-e-s à avoir plusieurs zones sous leur responsabilité.

La responsabilité de chaque phase finale des Championnats féminins incombera aux référent-e-s de la catégorie à laquelle la phase finale permet l'accession.

Aujourd'hui, la Commission Roller Derby est à la recherche des **Arbitres référent-e-s** et des **Officiel-le-s sans patins référent-e-s** pour les Compétitions 2016–2017.

Je peux être candidat-e si:

- Je souhaite être responsable du bon déroulement sportif de l'ensemble des Compétitions organisées par la Commission Roller Derby/FFRS pour la saison 2016–2017
- J'ai une expérience d'arbitrage (SO ou NSO selon le poste) conséquente, en particulier lors de tournois ou de compétitions
- J'ai du temps à consacrer à cette fonction
- Je suis prêt-e à effectuer plusieurs déplacements (pris en charge par la FFRS) pour suivre le déroulement des épreuves concernant la-les catégorie-s dont j'ai la charge
- Je suis majeur-e (18 ans) à la date du 4 juillet 2016
- Je suis licencié-e de la FFRS. Dans le cas contraire, je m'engage à me licencier pour la saison 2016–2017



Les qualités requises:

- Je suis très organisé-e et je sais gérer des données en grand nombre
- D'un naturel positif, je sais motiver et mener des équipes
- Par mon investissement sur le terrain, j'ai une bonne connaissance de la discipline

Les compétences requises:

- Je maîtrise les outils de travail à distance (Google Drive, Skype, groupe Facebook...)
- Je connais parfaitement les règles WFTDA et sais les appliquer
- J'ai une bonne connaissance du paysage arbitral français (SO ou NSO selon le poste) et suis capable de constituer des équipes d'arbitres ou d'officiel·le·s sans patins aptes à officier une compétition fédérale
- Je maîtrise l'ensemble des postes d'arbitre ou d'officiel·le sans patins (selon le poste), en particulier les postes de *Tournament Head Official* et *Crew Head Official*

Comment déposer un dossier de candidature ?

- Les dossiers de candidatures doivent être adressés au format PDF exclusivement par e-mail à rollerderby@ffroller.fr avant le 30 juin 2016 à minuit (24 h 00) ; chaque candidat-e devra, en outre, préciser ses préférences quant aux différents postes en répondant au formulaire suivant :

https://docs.google.com/forms/d/1kzGjXYe0Hk7aDRtDNEIOGIIa_bYAISMNqntKd5YKrQ/viewform

Une candidature ne sera considérée complète qu'une fois les documents reçus et le formulaire rempli

Quels sont les documents à fournir ?

- Une lettre de présentation personnelle et de motivation
- Un CV d'arbitrage (SO ou NSO selon le poste recherché) roller derby

Rappel des dates:

- Dépôt des candidatures: jusqu'au 30 juin 2016 à minuit
- Sélection des candidatures par la Commission Roller Derby/FFRS: du 1^{er} au 3 juillet 2016
- Désignation des Arbitres référent·e·s et des Officiel·le·s sans patins référent·e·s des Compétitions 2016–2017: 4 juillet 2016



Remarques/Questions

Occuper un poste de référent·e d'une catégorie (Élite, N1, N2 ou Coupe masculine) implique-t-il la présence à tous les événements de cette catégorie ?

L'Arbitre référent·e et l'Officiel·le sans patins référent·e d'une catégorie sont par défaut les *Head Tournament Officials* des différents événements de cette catégorie. Si l'Arbitre ou l'Officiel·le sans patins référent·e ne peut être présent·e (par exemple si certains événements se passent de façon simultanée, ou bien à titre exceptionnel pour une raison quelconque), il·elle devra déléguer sa compétence de *Head Tournament Official* à un·e autre membre de son équipe arbitrale.

Quelle est la politique de la FFRS vis-à-vis des défraiements des référent·e-s ?

La Commission Roller Derby prend en charge les déplacements des Arbitres référent·e-s et des Officiel·le-s sans patins référent·e-s dans le cadre des Journées de leur division.

Le·la référent·e d'une catégorie peut-il·elle officier des matchs d'autres catégories ?

Oui. Il n'y a aucune contre-indication à ce qu'un·e référent·e soit recruté·e également en tant qu'arbitre ou officiel·le sans patins sur une autre catégorie.

Le·la référent·e d'une catégorie peut-il·elle jouer avec une équipe participant au Championnat ou à la Coupe dans une autre catégorie ?

Oui, ou presque. Plus précisément, il n'y a aucune contre-indication à ce qu'un·e référent·e soit également jou·eur·euse, sous réserve que son équipe ne puisse jamais jouer un match fédéral dont il·elle aurait la responsabilité en tant que référent·e. Cela implique évidemment que le·la référent·e d'une catégorie ne puisse pas jouer dans une équipe de cette même catégorie ; pour les Championnats féminins, étant donné que la responsabilité des phases finales de chaque catégorie incombe au·à la référent·e de la catégorie supérieure, un·e référent·e ne pourra pas non plus jouer dans une équipe appartenant à la catégorie immédiatement inférieure. Par exemple, les référent·e-s de la catégorie Élite ne pourront ni jouer en Élite, ni en Nationale 1, mais pourront jouer en Nationale 2 ou dans la Coupe masculine.